



Séance du Conseil municipal du mardi 4 novembre 2025

Procès-verbal

Présents	Mme Françoise CERUTTI (présidente)	Exécutif	M. Éric GARDI, maire
	M. Jacques HUTIN (vice-président)		M. Blaise BOSSON, adjoint
	M. Claude BAGNOUD		M. Olivier GOY, adjoint
	M. Thierry BUBLOZ		
	Mme Candice EISSLER GROS	Secrétaire	M. Henri GANGLOFF
	M. Alain FILOGRANA		
	M. Patrick FISCHLER	Procès-verbaliste	M. Romain PAWLAK
	M. Patrick GIROD		
	M. Lucien HOTTELIER		
	M. Philippe ISELI		
	M. Daniel MENETREY		
	M. Johann ROSATTI		
Absents	M. Lucas ISELI		

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2025
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Proposition de l'Exécutif

Délibération

- D 08-2025 P : ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 400'000.- pour la création de zones 30 dans les villages d'Avusy, d'Athenaz et de Sézegnin et la réalisation d'aménagements routiers

5. Propositions de motions et de résolutions
6. Communications des commissions
7. Communication des dates des prochaines séances des commissions
8. Questions et divers



Mme CERUTTI ouvre à 20h17 la première séance de la nouvelle législature et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **M. Lucas ISELI**.

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 septembre 2025

Les membres du Conseil adoptent le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025 par 10 oui et 1 abstention, sans remarque.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Néant.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Rupture de contrat de la secrétaire communale

M. GARDI signale que la Commune a mis un terme au contrat de la nouvelle secrétaire après deux mois, soit durant la période d'essai. **M. GANGLOFF** a déjà reçu plusieurs candidats pour la remplacer.

3.2 Sablière du Cannelet

M. GARDI signale que plusieurs médias contactent la Mairie au sujet de la Sablière du Cannelet, et qu'il les renvoie à l'avocat de la Commune.

Il rappelle également que la Commune a appuyé la plainte pénale d'un particulier contre la Sablière du Cannelet et le directeur du service de géologie, sol et déchets (GESDEC).

Une autre requête a été déposée le 22 septembre auprès de l'Office cantonal de l'environnement (OCEV) pour l'enjoindre à amender l'entreprise exploitante pour inexécution et exiger qu'elle se conforme à la décision de justice sous peine d'exécution forcée. **M. BAGNOUD** salue cette démarche, élément clé selon lui pour faire avancer la situation.

La Commune a reçu des représentants de l'OCEV le 27 octobre, parmi lesquels le directeur général, le directeur des affaires juridiques et le responsable des gravières et sites de stockage. **M. GARDI** déplore le fait que l'OCEV se contente d'avoir respecté seulement deux des cinq points pour la remise en état du site, soit l'arrêt des entrées de matériaux et l'évacuation des machines à concasser. Il rappelle que les points suivants doivent encore être exécutés : l'évacuation des matériaux, la remise en état du site et sa restitution à l'agriculture.

M. FISCHLER demande si le GESDEC peut intervenir. **M. GARDI** souligne que le GESDEC ne peut que demander l'intervention de l'OCEV.



M. GARDI indique que l'avocat de la Commune a demandé au GESDEC de fournir tous les échanges intervenus avec la Sablière du Cannelet.

3.3 Sablière MASA

M. GARDI indique que des matériaux sont entreposés par l'entreprise MASA pour remblayer une nouvelle gravière. Il rappelle que la Commune, associée à celle de Laconnex, a transmis un préavis négatif au GESDEC contre une requête en autorisation d'exploiter une installation provisoire d'élimination de déchets minéraux. Il déplore que l'État ne fasse pas respecter la loi. **M. HUTIN** et **M. BAGNOUD** encouragent la Commune à maintenir une position ferme.

3.4 Quatrième mise à jour du Plan directeur cantonal 2030

M. GARDI indique avoir reçu un accusé de réception de la résolution de la Commune sur la mise à jour du quatrième Plan directeur cantonal 2030, disant que les « observations serviront à faire évoluer le projet de mise à jour avant sa transmission au Grand Conseil ».

3.5 Inauguration des terrains Portier

M. BOSSON confirme l'inauguration des terrains Portier le 6 décembre à partir de 10h30. Un tout-ménage sera envoyé à la population, muni d'un coupon-réponse. La partie officielle débutera à 11h00 et sera suivie de la visite d'un ou deux appartements, effectuée par les architectes, puis par un apéro avec une fondue préparée par un communier. La présence des membres du Conseil est souhaitée.

Il rappelle que l'emménagement dans le bâtiment B est prévu le 1^{er} décembre, et dans le bâtiment A le 15 janvier 2026.

M. Philippe ISELI demande si une charte a été établie. **M. BOSSON** répond qu'elle est en cours de rédaction, ainsi qu'un règlement pour les espaces extérieurs.

Mme EISSLER GROS demande si une décision a été prise concernant les nouveaux commerces au rez-de-chaussée du bâtiment C. **M. BOSSON** indique qu'un bail sera signé sous peu avec l'une des habitantes de la commune, qui tiendra un tea-room et une épicerie. Dans l'attente des autorisations nécessaires, l'ouverture est espérée aux alentours du 1^{er} mars pour le tea-room, et un peu avant pour l'épicerie.

3.6 Zones 30

M. BOSSON indique que la Commune a rencontré l'entreprise responsable de la mise en place de la signalétique pour les futures zones 30. Une grande partie des travaux devrait être effectuée avant le 31 décembre 2025, mais les segments sur la route cantonale doivent attendre la levée des recours.



Il indique que les travaux à Sézegnin doivent commencer la semaine suivant cette séance du Conseil, et un peu plus tard à Athenaz.

Le chemin des Quolettes devant être refait, la signalétique horizontale n'y sera pas réalisée avant 2026. Il en va de même pour une section de route devant la mairie de Sézegnin.

M. Philippe ISELI signale que quelques panneaux d'interdiction de stationner sont obsolètes, et qu'ils pourraient être ôtés.

M. FISCHLER déplore que les travaux de signalétique soient déjà annoncés avant le débat et le vote sur le crédit d'engagement. **M. GARDI** répond que les travaux n'ont pas encore débuté, et qu'ils peuvent être reportés si le crédit n'est pas validé par le Conseil.

M. FILOGRANA demande si la priorité de droite à hauteur de la fontaine pourrait être transformée en stop. **M. BOSSON** précise qu'il ne peut pas y avoir de stops créés dans les zones 30. Seuls peuvent être conservés les stops existants, comme les trois situés dans le village d'Athenaz.

M. GIROD demande si les gendarmes couchés seront conservés. **M. BOSSON** indique que les deux du village d'Athenaz sont en mauvais état et doivent être refaits. **M. Philippe ISELI** demande s'il est pertinent de les refaire en zone 30. **M. BOSSON** suggère que des bandes de pavés pourraient les remplacer.

M. BOSSON mentionne par ailleurs la future réalisation d'une bande piétonne sur la route d'Athenaz, allant de la route de Chancy jusqu'à la route du Pré-Recoux puis dans un second temps jusqu'au n° 31 de la route d'Athenaz

4. Proposition de l'Exécutif

4.1 Délibération

- D 08-2025 P : ouverture d'un crédit d'engagement de Fr. 400'000.- pour la création de zones 30 dans les villages d'Avusy, d'Athenaz et de Sézegnin et la réalisation d'aménagements routiers

M. FISCHLER demande la parole avant le vote sur l'entrée en matière. Il souligne avoir participé activement au projet des zones 30 mais exprime son désaccord quant au crédit soumis au vote. Il indique que 70'000 francs ont déjà été dépensés pour le crédit d'étude et estime que les sommes engagées sont disproportionnées par rapport à celles dépensées par d'autres communes, et compte tenu des exigences du Canton et des Transports publics genevois (TPG). Il annonce donc s'abstenir lors du vote sur l'entrée en matière. **M. GARDI** remarque à titre de comparaison que la commune de Cartigny a dépensé 40'000 francs pour son étude, mais que la commune d'Avusy est plus grande et composée de trois villages. Il reconnaît cependant que l'étude, commencée en 2019, a pris beaucoup de temps.

Les membres du Conseil votent en faveur de l'entrée en matière par 10 oui et 1 abstention.



M. GARDI reconnaît en outre que cette délibération aurait dû être discutée et votée plus tôt. Il rappelle que l'ancien projet était devisé entre 800'000 et 1 million de francs. Le nouveau devis est proposé par le bureau CITEC, et englobe tous les travaux listés dans l'étude. **M. GARDI** remarque cependant que tous les travaux ne doivent pas nécessairement être réalisés. **M. BUBLOZ** demande si le Conseil doit débattre de chacun des éléments litigieux, ce à quoi **M. GARDI** répond que ces éléments sont discutés en commission et rapportés au Conseil municipal.

Il signale que la commission des travaux s'oppose à plusieurs éléments, parmi lesquels la réalisation de deux quais au terminus du bus, pour l'accès des personnes handicapées, d'un coût de 34'000 francs chacun. La commission estime qu'un seul quai devrait être réalisé.

M. HUTIN signale que la commission des travaux a rendu un rapport contenant une réflexion sur de nombreux éléments, notamment sur les moyens pour empêcher les voitures de stationner sur le chemin des Quolettes au niveau du terminus du bus. **Mme EISSLER GROS** indique que la marge de manœuvre de la commission était limitée, mais qu'elle s'est notamment efforcée de choisir un mobilier urbain qui puisse être déplacé au besoin, comme des pots de fleurs.

M. FISCHLER s'inquiète d'un possible retour en arrière de la Confédération sur les zones 30, face aux nombreux recours. **M. BUBLOZ** précise que les débats au sein de la Confédération portent sur la limitation de vitesse sur les axes de transit et non pas sur les zones 30 dans les villages. **M. GARDI** estime que ces zones 30 répondent à une demande de la population. Il rappelle que leur réalisation a été validée par le Conseil municipal.

Le Conseil vote en faveur de la délibération par 10 oui et 1 abstention.

5. Propositions de motions et de résolutions

Néant.

6. Communications des commissions

M. GIROD indique que la commission énergie et environnement demande l'autorisation de discuter de la végétalisation et de l'ombrage du préau de l'école d'Athenaz. **M. GANGLOFF** rappelle que les commissaires sont libres de se saisir de n'importe quel sujet. Une motion ou une délibération peut être ensuite déposée auprès du Conseil par le ou les commissaires qui le souhaitent. Le Conseil décidera alors l'entrée en matière ou non et, le cas échéant, de voter l'objet ou de le renvoyer en commission pour qu'il soit retravaillé.

Mme EISSLER GROS soutient l'idée proposée par **M. GIROD** et suggère de réunir les membres des commissions environnement et sociale.



M. FILOGRANA dit que la commission sociale souhaite réaménager le skatepark d'Athenaz et bénéficier d'un budget pour mandater un bureau pour une étude. **M. FISCHLER** précise que pour concrétiser un projet qui demande un budget, un crédit d'étude doit être voté par le Conseil, puis un second crédit dans un deuxième temps pour la réalisation du projet. **M. BUBLOZ** souligne que le choix d'un bureau d'étude relève de la responsabilité du Conseil administratif. **M. GANGLOFF** confirme et précise que les commissions ne peuvent pas demander des devis en leurs noms, car elles n'ont pas d'existence juridique. **M. BOSSON** note cependant que les membres du Conseil municipal peuvent à titre personnel prendre des renseignements auprès de ces bureaux.

M. ROSATTI suggère de communiquer sur les projets pour connaître le ressenti de chacun avant d'avancer vers un crédit d'étude. **M. HOTTELIER** approuve cette suggestion. **M. GARDI** précise qu'il est en effet pertinent de faire un rapport de commission à l'ensemble du Conseil pour l'informer, et obtenir ainsi le ressenti de ses membres. Puis, dans un second temps, de déposer une résolution ou une délibération. **M. GIROD** encourage également à communiquer suffisamment avant d'avancer dans des projets.

7. Communication des dates des prochaines séances des commissions

- | | |
|---|---------------------|
| ▪ Commission finances et économie : | 17 novembre à 20h00 |
| ▪ Commission travaux et sécurité : | 25 novembre à 18h30 |
| ▪ Commission sociale, scolaire et culture : | 20 novembre à 20h00 |
| ▪ Commission énergie et environnement : | à fixer |
| ▪ Commission aménagement et mobilité : | à fixer |

8. Questions et divers

M. GIROD indique que la compagnie des pompiers a demandé quel était l'état d'avancement des travaux pour ses vestiaires. **M. GARDI** confirme avoir validé le contrat avec l'entreprise Jaunin, qui ne pourra cependant pas commencer les travaux avant février 2026.

Suite à la présentation du BUPP avant cette séance du Conseil, **M. FISCHLER** demande quelle est la participation de la Commune dans le budget de « 85 millions » (sic) de la FASe. **M. GANGLOFF** répond que la Commune a participé au budget de la FASe à hauteur de 18'330,95 francs en 2025.

M. HUTIN s'enquiert du programme de la Nuit des Big Band Jazz. **M. GOY** indique qu'un groupe de bénévoles s'est créé et que la grille des tâches est en train d'être finalisée. Il indiquera ensuite aux membres du Conseil comment ils peuvent participer. Il souligne qu'une aide sera la bienvenue le samedi 22 novembre entre 17h00 et 2h00 du matin, et éventuellement le dimanche matin. Il précise que les bénévoles ne paient pas l'entrée à l'évènement.



M. GOY ajoute qu'une association a été créée pour que l'évènement reçoive de la part de fondations certains financements que la Commune n'aurait pas pu percevoir si elle avait été elle-même l'organisatrice.

Mme EISSLER GROS demande si le Secrétariat ou le Conseil administratif a reçu un courrier à propos de l'*Urban training*. **M. GARDI** indique avoir reçu un courrier de remerciements de la part d'un petit groupe de personnes. **Mme EISSLER GROS** demande qu'il soit transmis à la commission sociale.

M. ROSATTI indique que le bus L de 7h51 est fréquemment en retard le matin, et que des parents d'élèves déplorent les annotations reçues par leurs enfants pour leur retard. Il demande si la Commune peut demander aux TPG le décalage de l'horaire de quelques minutes. **M. GARDI** rappelle que la Commune avait déjà fait une demande en ce sens l'année passée, et que l'horaire n'avait été que très légèrement modifié. Il suggère que les parents d'élèves écrivent aux TPG en mettant la Commune en copie, pour que les demandes de cette dernière aient plus de poids.

M. GOY rappelle la tenue du Noël des aînés le 18 décembre à 18h30, auquel les membres du Conseil sont invités à venir faire le service. **M. FISCHLER** confirme sa présence.

M. GOY indique que le BUPP organise une soirée de prévention contre la consommation excessive le 27 novembre entre 17h00 et 21h00 à la salle communale de Sézegnin.

Mme CERUTTI signale un amas de pavés détachés et placés sur le côté du chemin des Traversins. **M. GARDI** indique que la Commune s'en occupera.

Mme CERUTTI rappelle que la Fenêtre de l'Avent de la mairie a lieu le 4 décembre et requiert l'aide des membres de la commission sociale, en particulier pour le rangement, ainsi que leur présence entre 18h30 et 19h30.

M. FILOGRANA rappelle la tenue de la Gratiféria le 28 novembre et indique que toute aide est la bienvenue.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,
la présidente du Conseil clôture la séance à 21h47.**

Un conseiller

Le secrétaire

La présidente du Conseil